

Violences : 12 enfants et 17 femmes tués en 2019

L'an passé, 29 femmes et enfants ont été assassinés dans le cadre de violences conjugales ou intrafamiliales en Bretagne et Loire-Atlantique. Le parquet fait du sujet sa priorité pour 2020.

Philippe Créhange

● C'est un décompte macabre, un nombre qui fait froid dans le dos. Jean-François Thony, procureur général auprès de la cour d'appel de Rennes, les appelle pudiquement les « chiffres noirs ». L'année dernière, en Bretagne et en Loire-Atlantique, douze enfants sont morts, tués par leur père ou leur mère. « Des assassinats pour, souvent, punir l'autre parent et qui se soldent par le suicide de l'auteur ». Dernier exemple en date à Plouarzel (29), avec le cas de ce père qui tue son fils par arme à feu alors qu'il sort du domicile de sa mère. Une situation à laquelle le parquet veut tenter de mettre fin.

« Il faut qu'on arrive à mieux cerner la situation de danger des enfants car, dans certains cas, il y a eu des antécédents et des plaintes pour violences », rappelle Jean-François Thony. Et de fixer ce dossier comme l'une de ses priorités pour 2020, tout



Dans certains cas, la Justice avait pourtant été informée en amont de faits de violences. Photo Le Télégramme

comme celui des violences conjugales. Car parmi les « chiffres noirs », le procureur général cite aussi les 17 femmes tuées par leur conjoint l'an passé. « Ce sont 17 morts de trop, 17 constats d'impuissance par la Justice ». Sans parler des 5 200 affaires de violences conjugales enregistrées en Bretagne et en Loire-Atlantique sur la même année.

« Est-ce qu'on a tout fait pour que cela n'arrive pas ? »

Pour tenter de faire baisser ce nombre, le magistrat va demander à tous les parquets du ressort de la cour d'appel de Rennes des retours d'expérience pour une meilleure mise en commun des informations. « Sur chaque affaire on va faire une analyse et un retour d'expérience

pour savoir à quel endroit on aurait pu empêcher que cela se passe. Il faut mieux identifier les situations de danger car aujourd'hui on travaille de manière très empirique ».

De bonnes initiatives sont toutefois déjà engagées par la Justice. Jean-François Thony cite par exemple le dispositif « App-elle », à Saint-Malo. Une application sur smartphone permettant aux victimes d'être directement reliées aux services d'urgence, avec une géolocalisation et leur dossier s'affichant sur l'écran de leur interlocuteur. « Il faut que l'on regroupe toutes ces idées pour une politique globale. Il faut harmoniser. Mon objectif dans l'année qui arrive est de répondre à cette question : est-ce qu'on a tout fait pour que cela n'arrive pas ? »

Affaire du tilde de Fañch : la mise au point du procureur général

P.C.

● Le signe diacritique est toujours interdit sur les prénoms bretons. Le procureur général de la cour d'appel de Rennes souhaite désormais une décision définitive de la cour de cassation. Jean-François Thony, procureur général auprès de la cour d'appel de Rennes, a tenu à réagir alors qu'il tenait un point presse lundi matin.

« On s'est étonné que des instructions aient pu être données pour refuser le tilde malgré la décision de la cour de cassation. Mais la cour de cassation n'a pas statué, elle a formulé un rejet pour des questions de pure forme. Donc, on est revenu à la décision de la cour d'appel de Rennes. Pour nous, le droit, c'est la circulaire relative au droit civil selon laquelle le signe n'est pas reconnu

par la langue française. Je ne souhaite donc qu'une chose, c'est que la cour de cassation donne une décision définitive. Je souhaite qu'il y ait de nouveaux recours pour qu'on puisse aller en cour de cassation. C'est aux responsables nationaux de déposer des projets de loi s'ils veulent que la loi change. Ce n'est pas à la justice de jouer aux législateurs ». À bon entendre.

Exposants grugés : sursis à l'organisateur du salon

Christine Le Moing

● Ce sont des victimes très remontées contre le gérant d'une société d'événementiel qui étaient présentes, lundi, au tribunal de Lorient. Elles n'ont pas caché tout le mal qu'elles pensaient de l'homme qui leur avait « vendu » des réservations pour deux salons qu'il projetait d'organiser ainsi que des billets pour des « apéros insolites »...

L'organisateur, parti depuis s'installer dans le sud de la France, n'était pas présent pour s'expliquer sur ces faits. Le quadragénaire en question (qui serait aujourd'hui cuisinier) avait monté son auto-entreprise, en 2018 avec, comme activité, l'organisation de salons et de soirées à thème. Entre octobre et mars 2019, il avait bien été à l'origine de deux salons et de cinq apéros insolites. De quoi mettre en confiance les personnes intéressées par ses prestations ainsi qu'une collaboratrice dont il s'était alloué les services. Une assistante chargée de démarcher les clients et de dénicher des lieux pour accueillir ses « événements ». Une jeune personne qui n'hésitait pas à payer elle-même les prestataires quand ils présentaient leurs factures, sans être rémunérée pour le travail qu'elle fournissait ! Après coup, le quadragénaire l'avait remboursée des sommes avancées mais ses chè-

ques s'étaient révélés sans provisions... Cela avait conduit l'assistante chez les gendarmes auprès de qui elle avait porté plainte pour travail dissimulé. Elle n'était pas la seule à en vouloir au gérant de la société puisqu'une vingtaine d'exposants du salon du bien-être, qui devait se tenir au manoir de Kerisper, à Plunéret, faisaient de même.

Les chèques encaissés

Quand ils s'y étaient présentés, le 5 mai, pour prendre possession du stand qu'ils avaient réservé, ils avaient trouvé porte close. Et pour cause, le maître des lieux n'avait lui-même pas été payé pour la réservation des salles... Pour autant, les chèques des exposants avaient bel et bien été encaissés...

La même mésaventure était survenue à des personnes qui avaient réservé, via internet, un « apéro insolite » sur un bateau, à l'occasion de la semaine du Golfe et à un professionnel qui avait payé deux stands pour un salon de l'automobile.

Des détournements de chèques et travail dissimulé qui valent au quadragénaire six mois de prison avec sursis. Il lui est interdit de gérer toute entreprise pendant cinq ans et est également frappé d'inéligibilité pour la même durée. Il devra rembourser environ 2 500 euros aux victimes.

— **Et aussi** —

L'épidémie de grippe progresse à grand pas...

Dans un communiqué, les Unions de professionnels de santé libéraux (URPS) avertissent la population qu'il s'agit des « derniers jours » pour se faire vacciner contre la grippe et « espérer être protégé et protéger les siens avant l'épidémie annoncée » car « dix à quinze jours après la vaccination sont nécessaires pour fabriquer des anticorps antigrippaux ». « Notre région est passée, lors des dix derniers jours en phase d'alerte pré-épidémique avec une perspective d'un pic épidémique autour de la semaine 6, du lundi 3 au dimanche 9 février (santé publique France) », indiquent les professionnels.

À Arzon, un baleineau échoué remis à l'eau par les pompiers



Photo Alain Dumand

Lundi, un baleineau s'est échoué à l'entrée du golfe du Morbihan, sur la plage de Nerbondic, à Arzon. Mesurant sept mètres et pesant environ deux tonnes, il a été repéré par un passant vers 11 h 45. La mairie a alerté les pompiers qui sont venus en force au secours de l'animal, blessé à la tête. Un binôme spécialisé sur les risques animaliers s'est notamment rendu sur place, ainsi que deux équipes de plongeurs. Les policiers municipaux ont établi un périmètre de sécurité. Les secours ont dû attendre la marée haute, vers 19 h, pour pouvoir le remettre à l'eau. Il a ensuite été remorqué à l'extérieur du golfe, dans l'Atlantique, afin de maximiser les chances qu'il ne s'échoue pas de nouveau.

Un piéton fauché par le TER Rennes - Saint-Brieuc : la piste de l'acte désespéré est privilégiée

Un « incident de personne » s'est produit à 6 h 43, lundi, au point kilométrique 445 de la ligne Paris-Brest, sur la commune de Plestan (22). Une personne qui circulait à pied sur les voies a été heurtée par le TER Rennes - Saint-Brieuc. La victime est décédée sur le coup. L'enquête de la gendarmerie semble privilégier la thèse de l'acte désespéré. Le train impliqué est resté bloqué et le trafic a par ailleurs été interrompu dans les deux sens, entraînant de fortes perturbations. Le trafic a finalement repris normalement à 9 h 50, indique la SNCF.

WEST WEB AWARDS
TALENTS BRETONS DU DIGITAL 2020

VENEZ DÉPARTAGER LES FINALISTES DE CHAQUE CATÉGORIE

- 2020 INNOVATION TECHNO DE L'ANNÉE
- 2020 MEILLEURE ÉQUIPE
- 2020 MEILLEURE CROISSANCE
- 2020 PROJET ÉTUDIANT DE L'ANNÉE
- 2020 BRETON.NE DIGITAL.E DE L'ANNÉE
- 2020 MEILLEURE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
- 2020 BRETON.NE EXPATRIÉ.E DE L'ANNÉE
- 2020 PRIX D'HONNEUR WEST WEB VALLEY

Assistez à la cérémonie jeudi 23 janvier
Au Quartz à Brest. Attention places limitées !

www.west-web-awards.fr

Logos: BRESST, infotel, ARKEA, TAN'KI